

Présents: Mmes Michèle DASNOY, Ghislaine LARTIGUE, Sandrine ROCCHIETTI, Nathalie ROSSI, Damien NOGUES, Alain PERRY, Jean-Marie ROBERT, Philippe ROCCHIETTI.

Absent excusé: M Patrick CREMA, Guillaume LEJEUNE.

1- Retour d'information sur les commissions de l'agglomération d'Agen

Plusieurs commissions, bureaux et conseils d'agglomération ont eu lieu depuis le dernier conseil municipal : Chacun des participants à ces commissions a présenté les points importants concernant la commune.

2- Fonctionnement du feu tricolore

Le feu tricolore est actuellement programmé pour rester vert coté Saint Sixte de façon à favoriser la fluidité du trafic dans le village. En effet, les véhicules, particulièrement les camions, peuvent passer sans s'arrêter évitant ainsi les bruits de démarrage.

Ce fonctionnement est satisfaisant mais ne permet pas complètement de limiter la vitesse dans le village d'une part (le feu étant souvent au vert certains véhicules ne ralentissent pas), impose des temps d'attente relativement long côté Saint Philipp avant que le feu passe au vert d'autre part.

Il est proposé de modifier la séquence de fonctionnement en la transformant en feu « récompense ». Les 2 feux seront au rouge lorsqu'il n'y a pas de véhicules. Dès qu'un véhicule se présentera à un feu en respectant la limitation de vitesse, le feu passera au vert. Si la vitesse limite n'est pas respectée, le feu passera au vert seulement après un temps d'attente.

La difficulté posée par ce nouveau fonctionnement est la sécurité pour la sortie des véhicules entre les deux feux. Les personnes concernées seront rencontrées pour leur expliquer le nouveau fonctionnement.

Le conseil municipal s'est prononcé en faveur de ce nouveau fonctionnement permettant de réduire encore la vitesse dans le village. Un essai sera donc réalisé dès que les services de l'agglomération d'Agen pourront modifier la séquence des feux.

3- Délibération pour modifier le temps de travail de l'adjointe d'animation.

Compte-tenu de la fin du contrat de travail de Mme TOMAS qui effectuait 04h00 de ménage par semaine en période scolaire, il convient de modifier la durée hebdomadaire de service de l'emploi « adjointe d'animation » qui passe de 31 à 34h00 heures hebdomadaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve cette modification par 7 voix pour et une abstention.

4- Travaux sur le pont de la route de Berty

Suite à l'effondrement du viaduc de Gênes, l'Etat a mandaté des entreprises pour contrôler tous les ponts routiers.

Ces contrôles ont permis de détecter des anomalies importantes sur le pont de la route de Berty entre les communes de Caudecoste et Saint Nicolas.

De part sa situation, ce pont appartient aux trois quarts à Caudecoste et un quart à Saint Nicolas.

L'organisme de contrôle préconise de limiter la circulation aux véhicules de moins de 3,5 tonnes en attendant la réparation.

Les panneaux de signalisation ont été commandés. Un arrêté limitant de tonnage sera signé conjointement avec la commune de Caudecoste dès que les panneaux seront posés.

L'agglomération d'Agen pilote le processus de réparation.

La compétence voirie étant revenue aux communes, les coûts de réparation seront à leur charge.

5- Réfection du chalet de la pétanque

Le chalet de la pétanque a besoin d'entretien. Il faut le re-lasurer et corriger quelques dégradations.

Il est proposé d'acheter les fournitures pour l'entretien du chalet et l'association de pétanque assurera la main d'œuvre.

Le vol avec dégradations commis en avril fait l'objet d'un traitement par la société d'assurance.

Ce dossier est traité par la mairie. En fonction de ce qui sera indemnisé, une répartition des montants entre la commune et l'association sera proposée au conseil municipal.

6- Ecole de Golfech

La famille CAZARRE, pour des raisons professionnelles et donc justifiées, a demandé en 2018 la scolarisation de leur enfant à Golfech avec avis favorable du Maire de Saint Nicolas. Le maire de Golfech l'a accepté à titre gratuit, conformément à la demande qui avait été faite à ce moment là.

La famille CAZARRE réitère sa demande pour un deuxième enfant pour la rentrée 2022. Cette demande est acceptée par la municipalité de Saint Nicolas toujours à titre gratuit.

Le Maire de Golfech est obligé d'accepter cette demande car il y a déjà un enfant de la famille scolarisé dans l'école. Il a demandé par courrier à la municipalité de Saint Nicolas une participation aux frais de 769 € par an.

Il est d'usage dans notre bassin de vie d'accueillir des enfants hors RPI à titre gratuit après avoir validé le besoin des familles. Nos écoles accueillent 100 enfants dont 12 sont originaires de communes hors RPI. Il est à noter que 3 d'entre eux sont originaires du Tarn et Garonne.

Nous savons également qu'un certain nombre d'enfants de nos communes sont scolarisés hors de notre RPI à titre également gratuit.

Compte-tenu de ces éléments, le conseil municipal s'est prononcé pour ne pas répondre favorablement à la demande du Maire de Golfech.

Un courrier sera envoyé dans ce sens à la Mairie de Golfech.

7- Divers






Carrefour Saint Philipp: Le terrain « Dosba » a été acheté. Les services de l'Agglomération d'Agen poursuivent l'instruction du dossier.

Statue Saint Roch: La restauration de la statue se fera de septembre à fin novembre 2022.

Tondeuses: La nouvelle tondeuse auto portée n'a toujours pas été livrée. Entre-temps, la tondeuse tractée est tombée en panne. Nous en avons acheté une nouvelle.

Façades fleuries: 3 familles participeront aux concours des façades fleuries. Le jury se réunira en juillet à l'initiative de Michèle.

Signatures

Michèle DASNOY	
Ghislaine LARTIGUE	
Sandrine ROCCHIETTI	
Nathalie ROSSI	
Patrick CREMA	Absent
Guillaume LEJEUNE	Absent
Damien NOGUES	
Alain PERRY	
Jean-Marie ROBERT	
Philippe ROCCHIETTI	